OPCVM conforme aux normes européennes

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

- **Dénomination :** SG MONETAIRE DOLLAR
- **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- **Société de gestion de portefeuille :** Société Générale Gestion
- **Gestionnaire financier par délégation :** Néant
- **Gestionnaire comptable par délégation :**
  Société Générale Securities Services Net Asset Value
- **Dépositaire et gestionnaire du passif :** Société Générale S.A.
- **Commissaire aux comptes :** BARBIER FRINAULT ASSOCIES
- **Commercialisateur :**

Société Générale
Siège social : 29 Bd Haussmann – 75009 Paris
Adresse postale : 75886 Paris Cedex 18

Société Générale Gestion
90 Boulevard Pasteur – CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :** Monétaire
- **Objectif de gestion :**

Le FCP a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance en accord avec le LIBOR USD 1 mois.

Veuillez saisir votre texte ici.

⏵ Indicateur de référence :

LIBOR USD 1 mois : L'indice LIBOR représente le taux de rémunération des prêts à court terme interbancaire négociés sur la place de Londres, libellé en dollar US.

⏵ Stratégie d'investissement :

Le FCP est principalement investi en titres de créance négociables et obligations.

Deux moteurs de performances sont utilisés pour atteindre l'objectif de gestion :

- l'exposition à la courbe de taux monétaire : en fonction de ses anticipations sur l'indice LIBOR USD 1 mois, le gérant privilégie soit les titres monétaires indexés au LIBOR USD 1 mois, soit des investissements à taux fixe sur les maturités présentant le meilleur potentiel de rendement relatif.

- l'exposition aux marges de crédit sur des maturités courtes : cette exposition est obtenue par des investissements en titres obligataires court terme et titres de créances négociables à référence LIBOR USD ou par des dérivés de crédit.

Les limites respectées par cet OPCVM sont les suivantes :

Maturité Moyenne pondérée maximale	6 mois
Durée de vie moyenne pondérée maximale	12 mois
Durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments	Titres et instruments à taux fixe : 397 jours Titres et instruments à taux révisables dans un délai maximum de 397 jours : 2 ans
Ratings des instruments du marché monétaire	Supérieur ou égal à A-1, F-1 ou P-1 selon les agences respectives Standard&Poor's, Fitch ou Moody's ou en cas d'absence de notation par une agence, d'une notation interne à la Société de Gestion équivalente

Le portefeuille est investi en :

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire :** jusqu'à 100 % de l'actif

Le portefeuille est investi en obligations et en titres de créance négociables sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE, libellés en dollars et/ou en devises couvertes contre le risque de change et émis par des entreprises privées ou publiques. La part investie sur des titres émis par des entreprises privées peut aller jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

Dans le cadre de sa diversification le FCP peut investir dans la limite de 50 % de son actif dans des véhicules de titrisation : MBS (« Mortgage backed Securities »), ABS (« Asset backed securities ») et parts de Fonds Communs de Créances.
L'investissement dans ces véhicules de titrisation répond à l'utilisation par le FCP des caractéristiques particulières de crédit plus stables qu'un émetteur de même notation avec une rémunération souvent plus généreuse.

- **Dérivés**

Le gérant utilise des instruments financiers de gré à gré ou sur un marché réglementé : futures (contrat sur

taux), options (options sur indices de taux), swaps et dérivés de crédit.

L'engagement sur ces instruments se fait en complément des titres en portefeuille et peut porter l'engagement global du portefeuille à 200% maximum de l'actif du FCP.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie ou de son exposition aux taux, le FCP peut investir au maximum 10% de son actif en OPCVM français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés y compris ceux du groupe Amundi. Il s'agit uniquement d'OPCVM ayant les classifications "OPCVM monétaire" et "OPCVM monétaire court terme".

Dans le cadre de sa gestion, le gérant peut également avoir recours aux prises et mises en pension ainsi qu'aux prêts et emprunts de titres.

En outre, pour la gestion de ses liquidités, le gérant peut effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

- **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP est ainsi soumis aux risques suivants :

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances…)
Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques spécifiques.
La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque d'engagement : le FCP peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 200% maximum de l'actif. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative du FCP pourrait connaître une baisse plus significative.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

- **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part AC-C : Tous souscripteurs

Part BC-C : Tous souscripteurs, plus particulièrement réservé aux personnes morales.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation du capital et acceptant de s'exposer à un risque limité.

La durée minimale de placement recommandée est de 1 jour. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part AC - C : Néant
		Part BC - C : Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Part AC - C : Néant
		Part BC - C : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- *des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net hors OPCVM	Part AC - C : 0,60 % TTC maximum
		Part BC - C : 0,45 % TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Part AC - C : Néant
		Part BC - C : Néant
Commission de mouvement : AMUNDI INTERMEDIATION		Aucune commission de mouvement n'est prélevée

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

◗ Régime fiscal :

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

◗ Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France ou aux Etats-Unis et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de New York.

◗ Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au département des Titres et de la Bourse de la Société Générale au plus tard à 12h00 le jour d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Les ordres parvenant avant cette heure sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de la part calculée suivant les cours de bourse du jour. L'exécution des ordres qui parviennent soit après 12h soit la veille d'un jour de fermeture de la Place de New York sont exécutés sur la base des cours de la bourse suivante.

Les apports de titres ne sont pas autorisés.

◗ Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :

Société Générale, Société Générale Gestion

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale
Adresse postale du centralisateur teneur de registre :
32, rue du Champ de Tir
44000 Nantes

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnées ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de SOCIETE GENERALE.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à SOCIETE GENERALE.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : http://www.societegeneralegestion.fr .

Caractéristiques des parts :

Dénomination Part	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
Part AC - C	FR0010320440	Capitalisation	Dollar américain	15 000 Dollar	100 Dollar	Tous souscripteurs.
Part BC - C	FR0010322511	Capitalisation	Dollar américain	150 000 Dollar	1 000 Dollar	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservé aux personnes morales.

- **Décimalisation :**

Part AC - C : Les souscriptions s'effectuent en millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en millième de part.

Part BC - C : Les souscriptions s'effectuent en millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en millième de part.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part AC - C : 18 356,33 dollars

Part BC - C : 10 000,00 dollars

Date de clôture de l'exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de septembre

Date de clôture du premier exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de septembre 2007

Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2006. Il a été

créé le 21 juin 2006.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
Société Générale Gestion
90,Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet http://www.societegeneralegestion.fr ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :
Société Générale Gestion
90,Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 1 juillet 2011

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de SG MONETAIRE DOLLAR (ex : SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR)
du 01/01/2009 au 31/12/2009
FR0010320440 SG MONETAIRE DOLLAR AC (ex : SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR AC)

Performances	1 an	3 ans*	5 ans*
SG MONETAIRE DOLLAR AC (ex : SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR AC)	0,45%	2,6%	3,01%
LIBOR 1 M USD	0,34%	2,84%	3,44%

** Performances annualisées en base actuarielle 365 jours*

Performances Annuelles

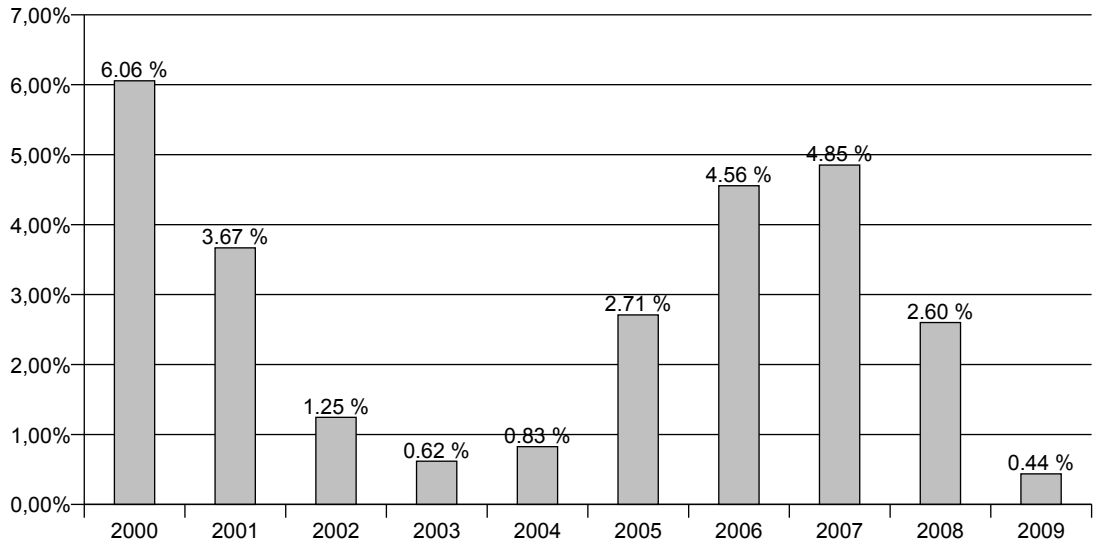

Les calculs de performance sont réalisés, dans la devise de l'opcvm, coupons nets réinvestis (le cas échéant).

En date du 21/06/2006, la SICAV SOCGEN Cash Dollar est devenue le FCP SGAM Invest Liquidités Dollar.

La dénomination de l'OPC a été modifiée le 15/01/2010.

Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Signification des sigles susceptibles d'apparaitre dans l'indicateur de référence
PI : Dividendes non réinvestis
ND : Dividendes nets réinvestis
RI : Dividendes réinvestis
C : Cours de clôture
O : Cours d'ouverture

Présentation des frais facturés à l'Opcvm au cours du dernier exercice clos au 30.09.2009

SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR

PART AC		
Frais de fonctionnement et de gestion	0,54%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres opcvm ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : • des coûts liés à l'achat d'opcvm et fonds d'investissement • déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'Opcvm investisseur	0,00%	 0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'Opcvm Ces autres frais se décomposent en : • commission de surperformance • commissions de mouvement	0,00%	 0,00% 0,00%
Total facturé à l'Opcvm au cours du dernier exercice clos	0,54%	

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :
a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.
Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :
a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille.
Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.
L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30.09.2009

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	21.50%
Titres de créance	15.39%

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de SG MONETAIRE DOLLAR (ex : SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR)
du 30/12/2008 au 31/12/2009
FR0010322511 SG MONETAIRE DOLLAR BC (ex : SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR BC)

Performances	1 an	3 ans*	5 ans*
SG MONETAIRE DOLLAR BC (ex : SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR BC)	0,72%	2,93%	-
LIBOR 1 M USD	0,34%	2,84%	-

** Performances annualisées en base actuarielle 365 jours*

Performances Annuelles

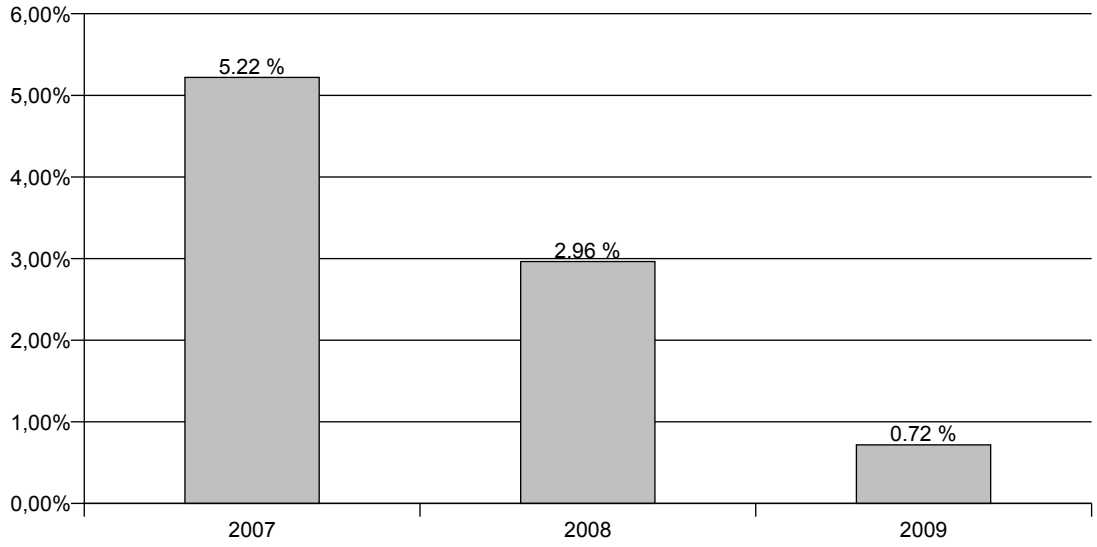

Les calculs de performance sont réalisés, dans la devise de l'opcvm, coupons nets réinvestis (le cas échéant).

La part part BC de l'OPCVM a été créée le 21/06/2006.

La dénomination de l'OPC a été modifiée le 15/01/2010.

Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Signification des sigles susceptibles d'apparaitre dans l'indicateur de référence
PI : Dividendes non réinvestis
ND : Dividendes nets réinvestis
RI : Dividendes réinvestis
C : Cours de clôture
O : Cours d'ouverture

Présentation des frais facturés à l'Opcvm au cours du dernier exercice clos au 30.09.2009

SGAM INVEST LIQUIDITES DOLLAR

PART BC		
Frais de fonctionnement et de gestion	0,26%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres opcvm ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : • des coûts liés à l'achat d'opcvm et fonds d'investissement • déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'Opcvm investisseur	0,00%	 0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'Opcvm Ces autres frais se décomposent en : • commission de surperformance • commissions de mouvement	0,00%	 0,00% 0,00%
Total facturé à l'Opcvm au cours du dernier exercice clos	0,26%	

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :
a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.
Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :
a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille.
Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.
L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30.09.2009

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	21.50%
Titres de créance	15.39%